

# CONVENTION de PARTENARIAT avec le SERVICE de PREVENTION SPECIALISE PASSEREL

## Note explicative de synthèse

### **Objet de la délibération**

Autoriser M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec le service de Prévention Spécialisé PASSEREL pour formaliser les partenariats existants avec les Services Jeunesse et Vie des Quartiers.

### **1 – Le Service de Prévention Spécialisé PASSEREL.**

Les éducateurs spécialisés présents sur le territoire de la COBAS, interviennent sur les quartiers et les lieux de présence des jeunes dans l'objectif d'assurer ou recréer le lien social et de promouvoir ou soutenir des projets au sein des communes.

PASSEREL inscrit son intervention en s'appuyant sur les missions de la Prévention Spécialisée définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'absence de mandat nominatif, la libre adhésion des jeunes, le respect de l'anonymat, la non-institutionnalisation des activités, constituent les principes sur lesquels les éducateurs spécialisés fondent leur action.

Le travail de rue qui caractérise cette pratique, consiste à aller à la rencontre des jeunes de 11 à 25 ans dans leurs lieux de vie et notamment dans l'espace public.

La présence régulière des éducateurs sur les communes, nous permet d'être repérés par les jeunes et de faire émerger, au fil du temps, des demandes individuelles et /ou collectives.

C'est ainsi que les éducateurs de PASSEREL accompagnent des jeunes et des groupes de jeunes, fragilisés voir en situation de rupture, dans la construction de leurs projets individuels et/ou collectifs

PASSEREL développe un partenariat important sur le territoire de la COBAS avec les acteurs de l'aide sociale, de l'éducation, de l'insertion, de l'animation, de la justice, de la santé, de la culture et de l'environnement.

### **2 – Modalités du partenariat avec les services Jeunesse et Vie des Quartiers.**

Un partenariat régulier autour d'actions récurrentes et concertées, et la mise en œuvre d'un ou plusieurs chantiers éducatifs sur l'année.

#### PROJET D'INTERVENTIONS PARTAGEES

- Avec la Maison de quartier de la Règue verte : Dans les établissements scolaires secondaires, en lien avec les équipes éducatives de l'établissement, deux fois par mois sur le temps de la pause méridienne, une permanence éducative du service PASSEREL un mercredi après-midi sur 2 au sein de la Maison de quartier.
- Avec la Maison de quartier de la Règue verte : Durant les réunions de concertation avec les partenaires locaux (Mission Locale, Maison de Quartier de la Règue Verte, Passerel et Centre Social d'Arcachon), encadrées par la signature commune d'une charte déontologique.

- Avec le service jeunesse « l'Entrepotes » : Dans les établissements scolaires secondaires, en lien avec les équipes éducatives de l'établissement, deux fois par mois sur le temps de la pause méridienne.
- Sur signalement d'une structure de la Ville : dans le cas où la Maison de quartier de la Règue verte ou le service jeunesse repère une situation préoccupante, information au service de prévention spécialisée et proposition d'organisation de rencontre sur la structure si nécessaire.

#### MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA RÈGUE VERTE

Selon la disponibilité des locaux, possibilité d'utiliser une salle, sur les horaires d'ouverture, pour :

- Rencontres collectives de jeunes : demande effectuée au moins 1 mois avant la date prévue
- Rencontre ponctuelle de jeunes ou de leur famille ; espace confidentiel ; en fonction du besoin si locaux disponibles.

#### ACTIVITES JEUNES

L'équipe de l'Entrepotes et de la Maison de quartier de la Règue verte communiqueront régulièrement au service de prévention PASSEREL leurs programmes d'activités.

Le service prévention PASSEREL s'engage à diffuser ces informations auprès des jeunes qu'elle accompagne.

#### LES CHANTIERS EDUCATIFS

Outils d'insertion sociale et économique s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans. Ils ont pour objectif de mesurer la motivation, d'aider le jeune à adapter son comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie du groupe et de guider les pas vers une première insertion professionnelle tout en inscrivant le jeune dans une démarche citoyenne par le biais de sa participation à des travaux d'intérêt collectif.

**CONVENTION  
DE PARTENARIAT**  
Entre  
**LA MAIRIE DE LA TESTE DE BUCH**  
Et  
**LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISE PASSEREL**



**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Ville de La Teste de Buch  
Mairie  
Esplanade Edmond Doré  
LA TESTE DE BUCH,  
Représentée par son Maire, Patrick DAVET

**ET :**

Le Service de Prévention Spécialisée PASSEREL (Association Laïque du Prado),  
1 avenue du Général Leclerc, 33260 LA TESTE DE BUCH,  
Représentée par sa responsable, Katia GAITEE,

Ci-après dénommée « le Service de prévention PASSEREL »

***D'AUTRE PART,***

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE :**

Le service de prévention PASSEREL appartient à l'Association Laïque du Prado. Habilité par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, le service de prévention PASSEREL intervient en s'appuyant sur les missions de la Prévention Spécialisée définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les éducateurs de PASSEREL accompagnent des jeunes et des groupes de jeunes, de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et /ou d'exclusion, fragilisés, voir en situation de rupture, dans la construction de leurs projets individuels et/ou collectifs.

Ce travail s'appuie sur le développement d'un partenariat important sur le territoire de la COBAS avec les acteurs de l'aide sociale, de l'éducation, de l'insertion, de l'animation, de la justice, de la santé, de la culture et de l'environnement.

La Ville de La Teste de Buch, notamment à travers les services en charge de ces publics que sont la Maison de quartier de la Régue verte et le service jeunesse, travaille régulièrement en partenariat avec les équipes du service de prévention PASSEREL.

Ce partenariat, existant depuis de nombreuses années, permet de répondre aux objectifs d'insertion des publics jeunes à travers la mise en place d'actions partagées et de chantiers éducatifs.